

## Un nouveau tarif acheminement depuis le 1er août 2017 : Le TURPE 5

Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) - est le tarif payé par tous les utilisateurs des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il est payé, soit directement par les utilisateurs ayant une relation contractuelle directe avec le gestionnaire de réseau, soit indirectement lorsque le client est en contrat unique avec son fournisseur d'énergie. Le TURPE reflète les coûts engagés par les gestionnaires des réseaux et inclut une rémunération de leurs investissements. C'est un tarif régulé fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et qui représente une part significative (environ un tiers) d'une facture d'électricité. LE TURPE est composé d'une part fixe, qui dépend de la puissance souscrite de l'utilisateur, et d'une part variable liée à sa consommation d'énergie.

Le 1er août 2017 est entré en vigueur, et pour environ quatre ans la nouvelle version du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE 5), qui rémunère l'acheminement de l'électricité entre les installations de production et les consommateurs finals.

La réforme, actée par une délibération de la CRE en date du 16 novembre 2016, vise, outre une hausse moyenne du niveau du tarif de 2.71% au 1<sup>er</sup> août 2017, à adapter le tarif à deux objectifs de la transition énergétique :

1. Encourager les utilisateurs à moduler leur consommation en renforçant les écarts de prix entre heures de pointe et heures creuses
2. S'adapter à l'autoconsommation et au développement des moyens de production d'électricité décentralisés

### Tour d'horizon des changements et comparaison avec le TURPE 4

#### Pour les Clients BT > 36 kVA :

Pour les clients raccordés en BT > 36 kVA (ancien tarif jaune), le TURPE a augmenté en moyenne de 1.37%.

La composante de soutirage connaît la même refonte des tarifs qu'en HTA.

Les clients BT > 36 kVA peuvent désormais choisir entre deux tarifs possibles, tous à 4 plages temporelles, en choisissant la durée d'utilisation (longue ou courte). Ils ont également la possibilité, dans les deux options, d'avoir un ou plusieurs dénivelés dans les puissances souscrites.



Domaine de tension	TURPE 4			TURPE 5		
	TURPE 4	Nombre de classes temporelles	Classes temporelles	TURPE 5	Nombre de classes temporelles	Classes temporelles
Btsup36	BTSUPMU	4	HPH/HCH/HPE/HCE	x		x
	BTSUPLU	5	Pointe/HPH/HCH/HPE/HCE	x		x
	x		x	BTSUPCU4	4	HPH/HCH/HPE/HCE
	x		x	BTSUPLU4	4(*)	(Pointe/HPH)/HCH/HPE/HCE

#### Pour les Clients HTA :

Pour les clients raccordés en HTA (ancien tarif vert), l'évolution du TURPE a baissé le 1er août 2017 de 0.64%.

La composante de soutirage est fortement modifiée, avec la refonte des options tarifaires.

L'option sans différenciation temporelle (SDT) et le tarif à huit classes (HTA8) disparaissent.

Les clients HTA peuvent désormais choisir entre quatre tarifs possibles, tous à 5 plages temporelles, en choisissant la durée d'utilisation (longue ou courte) et la caractéristique de la pointe (fixe ou mobile)

La longue utilisation, dont la part fixe est élevée et la part variable faible, est appropriée à des profils « plats » qui consomment beaucoup par rapport à leur puissance souscrite. A l'inverse, la courte utilisation est recommandée pour des profils à forte variation de puissance qui consomment peu par rapport à leur puissance souscrite.

La pointe mobile propose un prix très élevé certains jours (15 par an) identifiés la veille par le gestionnaire du réseau de transport, en échange de prix plus bas le reste de l'année. Ce tarif est donc recommandé pour des clients prêts à adapter rapidement leur consommation, la veille pour le lendemain, comme autrefois le signal EJP (Effacement Jour de Pointe). L'incitation à diminuer sa consommation est renforcée par la coïncidence de ces jours avec les jours d'activation du mécanisme de capacité.



Domaine de tension	TURPE 4			TURPE 5		
	TURPE 4	Nombre de classes temporelles	Classes temporelles	TURPE 5	Nombre de classes temporelles	Classes temporelles
HTA	HTA SDT	1	HPH/HCH/HPE/HCE	x		x
	HTA	5	Pointe/HPH/HCH/HPE/HCE	x		x
	HTA	8	Pointe/HPH/HCH/HPE/HCE/ JA/HPDemiSaison/ HCDemiSaison	x		x
	x		x	HTACU5	5	Pointe/HPH/HCH/HPE/HCE
	x		x	HTACU5	5	Pointe/HPH/HCH/HPE/HCE
	x		x	HTACUPM5	5	PM/HPH/HCH/HPE/HCE
	x		x	HTACUPM5	5	PM/HPH/HCH/HPE/HCE

### Le TURPE est un tarif qui s'optimise :

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, à chaque domaine de tension correspondent plusieurs options tarifaires possibles. Le choix de l'option tarifaire dépend du niveau et de l'utilisation de la puissance souscrite du site. Concrètement, pour un profil de consommation « plat », la part fixe de l'option tarifaire sera élevée et la part variable faible tandis que pour un profil à forte variation de consommation mais présentant une moyenne de consommation modérée sur l'année, la part fixe sera faible et la part variable élevée.

Le choix optimal de la puissance souscrite résulte quant à lui d'un arbitrage entre la part fixe et les pénalités générées par les dépassements de puissance.

Le coût du TURPE dépend ainsi de la puissance souscrite, de l'option tarifaire retenue et des consommations par poste. L'optimisation du TURPE consiste donc à trouver un équilibre économique entre la part fixe qui dépend de la puissance, les dépassements facturés et le coût des parts fixe et variable qui dépendent de l'option tarifaire retenue.

Des outils spécifiques sont utiles pour caler au mieux ce tarif. N'hésitez à nous solliciter pour trouver le tarif le mieux adapté à vos besoins.

**Primeo Energie est à votre disposition pour répondre à vos questions.**

